

III - BUDGET - FINANCES

III.1 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-01-549

Le vendredi 31 janvier 2025 à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 20 janvier 2025, s'est réuni en téléconférence.

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE
Est nommé comme secrétaire de séance M. Thierry SUAUD

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	NON	OUI	M. FABRE		11		
Patrice GARRIGUES	NON	OUI	M. SUAUD		11		
Yann HÉLARY	OUI				11		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	M. HELARY		11		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	NON		OUI	0		
Delphine EYCHENNE	OUI				9		
Annick COUSIN	OUI				9		
Henri SABAROT	NON	OUI	Mme EYCHENNE		9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	OUI				13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON	OUI	M. BELLOC		10		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	NON			OUI	0		
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Mme COUTURIER		8		
Totaux					142	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	142
Membres présents	8	Vote pour	142
Membres représentés	6	Vote contre	0
Membres absents excusés		Majorité absolue	72
Nombre de votants	14		
Appréciation du quorum	9		

DÉLIBÉRATION N° 25-01-549

VU les articles L5217-10-1 à L5217-10-15 et L5217-12-2 à L5217-12-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) conformément au III de l'article 106 de la loi NOTRe du 7 août 2015,

VU l'article L. 2312-1 du CGCT,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n° D 23-10-455 en date du 25 octobre 2023 approuvant le Règlement budgétaire et financier du SMEAG,

VU le règlement intérieur du Comité syndical du SMEAG,

VU le rapport sur les orientations budgétaires ci-joint,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

PREND ACTE de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2025,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025.

Fait à TOULOUSE, le 31 janvier 2025
Pour extrait conforme,



Le Secrétaire,



Le Président,
Jean-Michel FABRE